



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/661

STATIONNEMENT INTERDIT - PLACE ETIENNE DOLET : REPAS PAROISSIAL

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 29 mai 2024 présentée par l'association paroissiale, en vue de l'organisation du repas de la paroisse qui se déroulera sur la place Etienne Dolet, le vendredi 21 juin 2024,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement et assurer la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble de la place Etienne Dolet :

**du vendredi 21 juin 2024 – 5H30
au samedi 22 juin 2024 – 8H**

ARTICLE 2

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions des articles R 417.10 et R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à leurs risques et périls.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale de Cogolin, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud, Monsieur le Directeur des services techniques et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 30 mai 2024

L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 07/06/2024

N° 2024/566 Notifié le :